

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 619 Subventions (34.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma fantastique, et convention avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Etrange Festival et Paris Ciné Fantastique et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Marie de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Etrange Festival 5, rue Montcel 95430 Auvers-sur-Oise.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association l'Etrange Festival pour l'organisation en 2019 de la 25e édition de son festival. 20839-2019-04302.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Paris Ciné Fantastique pour l'organisation en 2019 de la 9e édition du Paris International Fantastic Film Festival. 90661-2019-07193.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 34.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO